

Le 12 juillet 2013 – N° 49

- ▶ La Cour des comptes certifie les comptes de 2012 de la Branche vieillesse avec six réserves
- ▶ ARRCO- AGIRC : résultats 2012 en déficit
- ▶ Net recul du résultat des institutions de prévoyance en 2012
- ▶ Inscrivez-vous dès aujourd'hui aux journées d'information Retraite franco-allemandes
- ▶ Le relevé des droits à la retraite, c'est aussi sur Internet et sur Smartphone



La lettre@ fait une pause estivale : prochain numéro le 30 août 2013. Bel été à tous !

Retraite de base

▶ La Cour des comptes certifie les comptes de 2012 de la Branche vieillesse avec six réserves

Dans son rapport de certification des comptes du régime général de Sécurité sociale portant sur l'exercice 2012 rendu public le 1^{er} juillet 2013, la Cour des comptes précise que les états financiers des branches du régime général retracent 403,3 milliards d'euros de charges au total, dont 190,5 milliards d'euros pour la maladie, 111,6 milliards d'euros pour la vieillesse, 88,5 milliards d'euros pour la famille et 12,7 milliards d'euros pour les accidents du travail - maladies professionnelles. Par ailleurs, l'activité de recouvrement a encaissé 390,1 milliards d'euros de cotisations, de contributions sociales et d'impositions, affectées aux branches du régime général, à d'autres régimes et organismes de sécurité sociale et à des tiers à ces derniers (notamment l'Unedic). Dans le cadre de l'audit des comptes 2012, la Cour note avoir « continué à relever des progrès - inégaux selon les branches - et a pris toute la dimension de l'importance des chantiers que ces dernières ont engagés dans un contexte souvent difficile ». Elle a aussi constaté que dans de nombreux domaines « des évolutions restaient encore nécessaires afin d'élever le niveau de sécurisation des recettes et des dépenses et, ce faisant, de fiabiliser les comptes ».

Comme en 2011, la Cour certifie les comptes combinés 2012 de la branche vieillesse, avec six réserves et les comptes annuels de la CNAVTS, avec trois réserves

Malgré les progrès engagés ou poursuivis par la branche en 2012, certaines réserves ont une portée inchangée par rapport à 2011, notamment les incertitudes relatives aux données de carrière adressées par les organismes sociaux et les employeurs de salariés. D'autres réserves se renforcent. En particulier, la fréquence et l'incidence financière des erreurs de calcul des pensions de retraite se sont fortement dégradées en 2012 : 9,1 % des pensions nouvellement attribuées sont affectées par une erreur de portée financière (soit une incidence financière de 0,84 % du montant total des droits), contre 7,5 % en 2011 (incidence financière de 0,69 %). Cette dégradation est concentrée sur quatre organismes de la branche. En outre, les produits de l'exercice intègrent une contribution de la branche AT-MP au titre des départs anticipés en retraite pour un motif lié à la pénibilité du travail (110 M€), qui couvre en réalité des charges de pensions des exercices futurs.

↳ Téléchargez le rapport 2012 de certification des comptes du régime général de Sécurité sociale

<http://www.ccomptes.fr/fr/Publications/Publications/Certification-des-comptes-du-regime-general-de-securite-sociale-exercice-2012>

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière Secteur Retraite -
Prévoyance sociale - U.C.R.**

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

philippe.pihet@force-ouvriere.fr

► ARRCO- AGIRC : résultats 2012 en déficit

Les Conseils d'administration des deux régimes de retraite complémentaire du privé viennent d'arrêter leurs comptes 2012. L'AGIRC présente un déficit de 1,599 milliards d'euros, l'ARRCO présente un déficit de 986 millions d'euros. Les tableaux qui suivent reprennent les éléments principaux des régimes sur les exercices précédents. Au 31 décembre 2012, l'ARRCO dispose de 42 milliards d'euros de réserves, l'AGIRC de 7 milliards d'euros. Ce qu'il faut retenir, c'est la tendance lourde aux déficits sur un grand nombre d'années. Les réserves constituées ces vingt dernières années ne sont pas inépuisables ! Ici, comme pour les régimes de base, la crise précipite les échéances.

Résultat AGIRC - ARRCO 2012			
En millions d'euros			
	AGIRC	ARRCO	TOTAL
RESSOURCES	20604	45939	66543
EMPLOI	-24233	-48344	-72577
SOLIDARITE AGIRC ARRCO	+1118	-1118	0
AGFF	391	1093	1484
PRODUITS FINANCIERS	521	1444	1965
RESULTAT	-1599	-986	-2585

Évolution résultats 2008-2012					
En millions d'euros					
	2008	2009	2010	2011	2012
AGIRC	376	-587	-709	-1774	-1599
ARRCO	1333	1005	355	-1695	-986

Prélèvements sur réserves 2009-2013						
En millions d'euros						
	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
	-					
AGIRC	1626	-2057	-1978	-2266	-1465	-9392
ARRCO	-992	-1478	-2353	-2901	-2384	-10108

➤ Plus d'informations : <http://www.agirc-arrco.fr/>

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière Secteur Retraite -
Prévoyance sociale - U.C.R.**

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

philippe.pihet@force-ouvriere.fr

Prévoyance

► Net recul du résultat des institutions de prévoyance en 2012

Dans un environnement économique difficile, les institutions ont accepté une dégradation de leurs résultats afin de préserver les entreprises adhérentes et leurs salariés. Ainsi, la charge de prestations enregistre une hausse (+7,2 %), plus forte que celle des cotisations (+ 2,4 %), d'où un résultat en recul de 40 % par rapport à 2011. Malgré ce contexte, les institutions ont maintenu un niveau de marge de solvabilité élevé : en 2012, elles couvrent en moyenne 4,3 fois l'exigence de marge de solvabilité sous Solvabilité 1. Fin 2012, les 48 institutions de prévoyance (IP) du CTIP couvraient 2 millions d'entreprises pour 13 millions de salariés, au titre des garanties de prévoyance et 6,8 millions de salariés en complémentaire santé. La complémentaire santé enregistre une hausse de 6,6% du nombre de personnes couvertes (+300 000 nouveaux salariés) grâce à l'adhésion de grandes entreprises ou d'entreprises de branches. Pour la prévoyance, le montant des cotisations progresse de 2 % alors que les prestations augmentent de 12,9 %. Enfin, la collecte en retraite supplémentaire enregistre un repli de 15,4 % par rapport à 2011.

↳ L'activité des institutions de prévoyance en 2012

<http://www.ctip.asso.fr/presse/communiqués-de-presse/net-recul-du-résultat-des-institutions-de-prevoyance-en-2012>

Infos retraite

► Inscrivez-vous dès aujourd'hui aux journées d'information Retraite franco-allemandes

Du 8 au 10 octobre 2013, l'assurance retraite d'Ile-de-France organise des journées d'information retraite franco-allemandes en partenariat avec la Deutsche Rentenversicherung. Si vous êtes Français et avez travaillé en Allemagne ou Allemand ayant travaillé en France, des conseillers de la Caisse de retraite allemande mais aussi des représentants de l'Assurance retraite de la CNAV et de l'Agirc-Arrco répondront à vos questions. Pour les artisans, commerçants ou gérants de société, un dossier RSI sera remis. Ces journées se dérouleront au Siège de l'Assurance retraite : 110-112, avenue de Flandre 75019 Paris (M° Crimée) – Salle Ourcq.

Attention ! Une inscription préalable est nécessaire :

- ✚ Soit par courriel à l'adresse suivante : ri-franco-allemandes@cnav.fr
- ✚ Ou en renvoyant un bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de l' Assurance retraite et chez ses partenaires (Cpam, Caf, Cicas, ambassade, consulat...), à l'adresse suivante : Cnav – Communication externe Ile-de-France (14121) - 75951 Paris cedex 19.

► Le relevé des droits à la retraite, c'est aussi sur Internet et sur Smartphone

Quel que soit leur âge et dès lors qu'ils ont commencé à travailler, les assurés peuvent obtenir un relevé de carrière auprès de l'Assurance retraite. Ce service en ligne permet à chacun d'obtenir en quelques clics un document qui récapitule ses droits acquis pour la retraite de base et la retraite complémentaire. Pour y accéder, il suffit de s'inscrire dans un espace sécurisé du site internet de l'assurance retraite, en indiquant son numéro de sécurité sociale et son adresse courriel. Une fois muni de son mot de passe personnel, on peut ensuite demander son relevé de situation en ligne, en cliquant sur « Visualiser votre carrière / Demandez votre relevé de situation individuelle ». Le relevé des droits à la retraite, tous régimes confondus, est aussi disponible sur smartphone, avec l'application Retraite Sécu disponible sur App Store et sur Google Play.

↳ Le relevé de carrière en ligne

<https://www.lassuranceretraite.fr/cs/Satellite/PUBPrincipale/Salaries/Accueil-Salaries/service/AuthentExigee>

↳ L'application retraite sécu

<https://www.lassuranceretraite.fr/cs/Satellite/PUBPrincipale/Salaries/Documentation-Salaries/Appli-Smartphone-Salaries?packedargs=null>

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière Secteur Retraite -
Prévoyance sociale - U.C.R.**

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

philippe.pihet@force-ouvriere.fr